



Sarah Taylor

Sociétaire, Affaires réglementaires, Autochtones et environnement

Calgary

(403) 260-7095

taylor@osler.com

Admission au Barreau: Alberta, 2024

Domaines d'expertise

Litiges

Affaires réglementaires, Autochtones et environnement

Sarah est sociétaire au sein du groupe Affaires réglementaires, Autochtones et environnement au bureau de Calgary. Sa pratique du droit est axée sur les questions relatives aux affaires réglementaires et au droit autochtone en ce qui a trait aux projets et procédures liés à l'énergie et aux ressources naturelles.

Auparavant, Sarah a exercé le droit au sein d'une grande société pipelinière du secteur intermédiaire, plus particulièrement sur les questions de droit autochtone et les procédures réglementaires devant la Régie de l'énergie du Canada. Elle a prêté son concours dans des affaires portées devant la Régie de l'énergie du Canada, l'Alberta Utilities Commission, l'Alberta Energy Regulator, la Commission de l'énergie de l'Ontario, l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie et la BC Energy Regulator.

Sarah a obtenu un diplôme J.D. de l'Université Queen's. Avant ses études en droit, elle a obtenu un baccalauréat ès arts spécialisé en sciences politiques et économie de l'Université de Toronto.

Pendant ses études en droit, Sarah a été élue représentante étudiante au conseil de la faculté de droit de l'Université Queen's. Elle a également été directrice étudiante du comité du concours de plaidoirie de cette même faculté de droit, ainsi qu'accompagnatrice étudiante en plaidoirie. Par ailleurs, Sarah qui s'adonne régulièrement au ski, particulièrement sur les pentes entourant Lake Louise, a été présidente du Queen's Law Ski and Snowboard Club.

Qualifications

Formation

- Université Queen's, J.D.
 - Collège Bader, certificat en droit international public, droit international
 - Université de Toronto, B.A. (spécialisé) en sciences politiques et économie
-

Langues

- anglais
-

Associations professionnelles

- Association du Barreau canadien